

## CONSEIL MUNICIPAL ■ La commune va imposer les friches Du projet « Cours Eiffel » à ... la taxe sur les friches commerciales

Les 7,5 hectares de friches industrielles de l'ancienne entreprise Degond ont été rachetés en 2007 par un entrepreneur qui prévoyait un projet pharaonique de logements pour seniors, bureaux et commerces. Depuis... plus rien. Le conseil municipal a voté l'application d'une taxe sur les friches commerciales.



L'état des friches de l'ancienne usine Degond menace l'espace public. La mairie a voté une taxe dans l'espoir de faire réagir le propriétaire.

Lors du dernier conseil municipal, la première délibération concernait le vote de l'application d'une taxe sur les friches commerciales, qui vise directement les 7,4 hectares de friches rachetés en 2007 par l'entrepreneur Édouard Ivri (homme d'affaire parisien d'origine iranienne qui a fait fortune dans la recherche et l'industrie chimique de lutte contre la calvitie).

### Projet « pharaonique »

Depuis 2007, la municipalité ne voit rien avancer. En mars

2014, Philippe Fortin est reconduit dans son mandat de maire, mais rien n'a bougé sur la friche.

Dans une interview à La Rep, en avril 2014, l'entrepreneur Ivri dévoilait un projet ambitieux : « J'ai décidé de l'acheter pour amener une vie à cet endroit. (...) J'ai décidé d'y aménager un projet unique de village de retraite de 700 appartements. (...) un cinéma, une bibliothèque, une clinique, deux piscines couvertes, six restaurants, un centre d'affaires de 300 bureaux... »

Le projet « Cours Eiffel » est au point mort.

### Danger

Face à la stagnation de la situation, la municipalité a dû prendre les devants. « Des tuiles menacent de tomber sur le domaine public, il fallait agir. Nous lui avons laissé jusqu'au 20 septembre pour engager des travaux. D'où l'installation récente d'un échafaudage », explique le maire. Ne voyant rien venir sur cette immense friche au cœur de la commune, le conseil municipal a voté, vendredi 25 septembre, une taxe sur les friches commerciales. « L'idée est de mettre un coup de pression à Mon-

sieur Ivri qui ne répond pas à nos courriers » justifiait le maire, Philippe Fortin.

### Taxe sur les « friches commerciales »

Le propriétaire ayant contesté le classement en friche industrielle du site (taxe sur le bâti foncier), il a obtenu un recours gracieux, pour classer une partie des ruines en « friche commerciale ». « Du coup, la loi nous autorise à lever une taxe sur les friches commerciales » explique Philippe Fortin. La taxe s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

M-L.C

## En bref

### LONGUEVILLE ■ Coupe du monde de rugby

Retransmissions sur écran géant des matchs de la coupe du monde de rugby, à la salle des arches ( place du 8 mai). Dimanche 11 octobre à 17 h 45 : France / Irlande. Entrée gratuite.

### Longueville

Le conseil municipal de Longueville a voté une taxe sur les friches commerciales. Les bâtiments visés sont ceux de l'ancienne usine Degond. Rachetés en 2007 par un entrepreneur, les bâtiments sont toujours en ruines. La mairie espère avec cette taxe, encourager le propriétaire à agir.  
Lire en p.64